



Souvenirs, souvenirs:

Ci-dessous, 2 articles retrouvés, parus dans un ancien journal

(Textes recopiés tels qu'écrits à l'époque; fautes d'orthographe et syntaxe y compris):

SAINT-FERRIOL

L'histoire de notre école

En cette période la rentrée scolaire il nous paraît intéressant de faire connaître comment, à l'époque, notre école fut pourvue d'un instituteur.

Les précisions données sont extraites du registre des délibérations municipales. Nous transcrivons:

Séance du 1^{er} janvier 1845: aujourd'hui s'est présenté devant nous le sieur Louis Arnal qui nous a manifesté l'intention d'ouvrir une école primaire communale élémentaire dans notre commune. Le comité local de surveillance de l'école primaire élémentaire de cette commune a, vu la demande du sieur Arnal et vu les pièces du candidat, décidé d'approuver la demande et lui a accordé l'autorisation d'exercer en qualité d'instituteur commu-

nal dans la commune de Saint-Ferriol après avis du conseil municipal.

Séance du 13 novembre 1848: le maire a donné connaissance à l'assemblée de la déclaration faite par le sieur Labarrère à l'effet de remplir les fonctions d'instituteur communal à Saint-Ferriol. Ayant présenté son brevet obtenu à Paris le 17 février 1828 et son certificat de moralité constant onze ans dans la commune de Rambouillet (Pyrénées-Orientales) et d'autres pièces de louanges, le Conseil municipal ou le besoin indispensable d'un instituteur a été d'avis à l'unanimité de nommer le sieur Labarrère, notre instituteur et à commencer ses fonctions vers le 1^{er} novembre de la présente année. Il n'échappera pas au lecteur que le secrétaire de mairie a fait erreur quant à la date de la séance.

Ainsi était recruté en ce temps le personnel enseignant. Car on le pense bien, cette façon de procéder n'était pas particulière à la commune de Saint-Ferriol.

L'enseignement n'était pas alors laïque, gratuit et obligatoire. Il ne le fut qu'à partir de 1882 – 1883.

Selon une délibération du conseil municipal en date du 26 août 1833, la contribution personnel à payer par les parents des élèves de l'école communale était fixée comme suit: 1^{re} classe apprenant à lire: 50 centimes; 2^e classe apprenant à lire et à écrire: 1 franc; 3^e classe apprenant l'arithmétique: 1,25 F.

Cette contribution (élevée pour l'époque) explique pour une grande part que sur 45 élèves d'âge scolaire, 30 seulement fréquentent l'école (délibération du 10 août 1841.

La fréquentation scolaire n'était pas obligatoire. Elle ne le devint que cinquante ans après!

SAINT-FERRIOL

L'histoire de notre école (suite)

A l'heure où à notre école, se poursuivent de très importants travaux de restauration, le moment convient de rappeler, sinon d'apprendre, comment elle vint au monde.

Sa création fut décidée au cours de la séance du conseil municipal du 21 mai 1867. Ce, 'est toutefois que le 18 février 1879 soit près de 12 ans plus tard que sera arrêté